La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impots.gouv.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les revenus de 2019
Avis d'impôt établi en 2020

78073

Vos références

Numéro fiscal (C) : 06 65 108 883 481

Adresse d'imposition au 01/01/2020 :
2 SQ DE MONTE CRISTO
78160 MARLY LE ROI

Numéro FIP : 780 77 87 5322678789 4

Référence de l'avis : 20 78 A280066 31
Numéro de rôle : 011
Date d'établissement : 08/07/2020
Date de mise en recouvrement : 31/07/2020

MME COHEN JUSTINE
2 SQ DE MONTE CRISTO
78160 MARLY LE ROI

Somme qu'il vous reste à payer

0 €

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2019.

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

SIP SAINT-GERMAIN-EN-LAYE SUD
SAID MARLY LE ROI
22 BOULEVARD DE LA PAIX
78106 ST GERMAIN EN LAYE CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 11 624
Nombre de parts : 1,50

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Le prélèvement à la source a débuté le 1er janvier 2019.

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2020, de vos revenus 2019. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2019.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service «Gérer mon prélèvement à la source» accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Avis d'impôt établi en 2020

N° fiscal : 06 65 108 883 481

Impôt sur les revenus de 2019

Déclarant 1 - Nom de naissance : COHEN

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
C				

RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
1				1,50

Détail des revenus	**Déclar. 1**			**Total**
Autres revenus imposables.....	9804			
Déduction 10% ou frais réels.....	- 980			
Salaires, pensions, rentes nets.....	8824			8824
Revenu brut global.....				**8824**
Revenu imposable.....				**8824**
Taux effectif (revenu total ou mondial).....				11624
Impôt après application du taux effectif [14]				0
REDUCTIONS D'IMPOT [15]	**Montant déclaré**	**Montant retenu**	**Montant réduction**	
Dons : personnes en difficulté.....	140	140	0	
Total des réductions d'impôt [20].....				**- 0**
Montant net de votre imposition.....				0

IMPOT NET

Total de l'impôt sur le revenu net.....	0

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2019 :

IMPOT SUR LE REVENU

Impôt sur le revenu 2019 dû [53]:	0

Au vu des éléments que vous avez déclarés,
vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence [25].....	**11624**

Revenus exonérés		**Déclar. 1**
Revenus industriels et commerciaux (régime micro-entreprise).....	Déclarés	9654
Revenus industriels et commerciaux (régime micro-entreprise).....	Nets (35)	2800

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2022 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3° année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

>>> Suite de votre avis

PLAFOND EPARGNE RETRAITE
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2020, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2021 est de :

	Déclar. 1	Enfant(1)
Plafond total de 2018.....	15141	15562
Plafond non utilisé pour les revenus de 2017.....	3441	3862
Plafond non utilisé pour les revenus de 2018.....	+ 3923	+ 3923
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....	+ 3973	+ 3973
Plafond calculé sur les revenus de 2019.....	+ 4052	+ 4052
Plafond pour les cotisations versées en 2020.....	= 15389	= 15810

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2020

Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou en appelant le 0809 401 401